

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/017**

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etait absent excusé :

Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 73

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/017
Identifiant télérmission	094-200058006-20210203-lmc122879-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 73  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/017
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210203-lmc122879-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021

N°CT2021.1/017

**OBJET :** **Voeu** - Motion s'opposant au projet d'implantation d'une maison d'arrêt à Noiseau

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** que le 18 octobre 2018, les habitants et les élus locaux du Val-de-Marne ont découvert, dans la presse, le projet de nouvelle carte pénitentiaire qui ciblait Noiseau pour accueillir une maison d'arrêt d'une capacité de 700 places ; qu'il s'agirait de la seule maison d'arrêt programmée dans une commune de moins de 10 000 habitants, dont le territoire se compose aux deux tiers d'espaces agricoles et naturels, et qui concentrerait 30% des capacités nouvelles d'accueil de prisonniers en Ile-de-France ;

**CONSIDERANT** que depuis lors, le Territoire a soutenu la commune de Noiseau dans sa ferme opposition à ce projet, tant sur la forme, que sur le fond ;

**CONSIDERANT** que sur la forme, la verticalité de cette décision, diffusée dans la presse sans considération pour les élus locaux, avait choqué et provoqué un large émoi ; que dans la foulée des annonces, le Territoire et la commune avaient diffusé un communiqué de presse dénonçant des décisions arbitraires et prises sans concertation ;

**CONSIDERANT** que le 25 octobre 2018, le conseil municipal de Noiseau avait adopté à l'unanimité une motion affirmant son opposition, par tout moyen, à ce projet ; que par la suite, le 10 novembre 2018, une marche avait rassemblé plus de 1 400 personnes et l'ensemble des élus locaux de toutes tendances politiques ;

**CONSIDERANT** que plusieurs courriers ont également été adressés à Madame la Garde des Sceaux, dont le dernier en date du 10 février 2020, signé par le Président du Territoire et le Maire mais également les Maires de plusieurs communes voisines, la Présidente de Région, le Président du Conseil départemental, le Président de la Métropole du Grand Paris et la députée de la circonscription ; que ces courriers, outre rappeler l'opposition de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/017
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122879-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

l'ensemble des élus locaux à ce projet, sollicitaient une réponse claire et définitive quant à l'abandon ou non de ce projet, confirmation qui n'a jamais été donnée en dépit des engagements pris par Madame la Ministre lors de sa visite sur site en juin 2019 ;

**CONSIDERANT** que sur le fond, l'implantation d'une maison d'arrêt à Noiseau viendrait contrarier un ambitieux projet d'agro-quartier, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Grand Paris Sud Est Avenir ; qu'une délibération du conseil de territoire du 2 décembre 2020 adopte d'ailleurs le périmètre, les objectifs, la programmation et le bilan prévisionnel de la future Zone d'aménagement concertée (ZAC) ;

**CONSIDERANT** que ce projet vient combiner logements, activités économiques et circuits courts, dans une logique de développement durable et de transition écologique ; qu'il prévoit notamment la construction de 35% de logements sociaux, dans une commune carencée, où les besoins en matière de logements familiaux sont prégnants ; que le projet de maison d'arrêt met en péril la faisabilité économique de l'agro-quartier ; que le projet repose également sur une ambition forte en matière de préservation et de revalorisation des terres agricoles ; que la lutte contre l'artificialisation des espaces naturels et agricoles constitue un objectif majeur des stratégies environnementales nationales qui se verrait largement remis en cause par l'implantation d'une maison d'arrêt qui se situerait au milieu de zones agricoles ;

**CONSIDERANT** qu'un tel projet apparaît ainsi, à plus d'un titre, en contradiction avec les objectifs gouvernementaux de relance économique, de constructions de logements – en particulier sociaux – et d'exemplarité environnementale ; qu'alors que le Gouvernement souhaite largement associer les élus locaux aux prises de décision, afin qu'elles correspondent aux réalités du terrain, force est de constater que ce souhait et l'engagement pris par le Président de la République lors du Grand débat d'Evry ne trouvent pas nécessairement de traduction dans les faits ;

**CONSIDERANT** qu'en janvier, de nouvelles informations sont parvenues à M.Yvan Femel, Maire de la commune, par l'intermédiaire du cabinet de M. le Garde des Sceaux : sans que la moindre décision ne soit à cette heure prise, puisqu'aucune véritable analyse de terrain n'a encore été réalisée, les services de l'Etat confirment leur intérêt pour le site de Noiseau et procéderont prochainement à des études techniques afin de vérifier si leur projet est réalisable ;

**CONSIDERANT** que la commune et le territoire ont été reçus le 26 janvier dernier par le Préfet du Val-de-Marne, qui leur a confirmé ces informations ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/017
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122879-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE      RENOUELLE** son plein soutien à la commune de Noiseau et son  
**UNIQUE :**      opposition à ce projet mené sans réelle concertation avec les élus locaux,  
ni considération pour l'action concrète des collectivités en faveur du  
développement des territoires.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/017
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122879-DE-1-1